

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2020

REUNION DES 13 ET 14 FÉVRIER 2020

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**AGHJUSTU A U CUNTRATTU DI CITA DI
L'AGGLUMERAZIONE DI BASTIA**

**AVENANT AU CONTRAT DE VILLE DE
L'AGGLOMERATION DE BASTIA**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Une **nouvelle impulsion à la politique de cohésion urbaine et sociale** a fixé les engagements respectifs et réciproques de l'Etat et des collectivités en la matière.

Les **contrats de ville** sont le cadre d'action de la politique de la ville, et concrétisent ainsi les engagements afin d'assurer la loi de finances pour 2019 prolongent les contrats de ville jusqu'en 2022.

Ces contrats doivent également être « rénovés » en se fondant sur les résultats de l'évaluation à mi-parcours et prendre la forme d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques selon 3 principes :

- une approche globale de l'action publique,
- une différenciation en fonction des territoires,
- une responsabilisation et évaluation des acteurs.

L'Assemblée de Corse, dans sa séance du 2 octobre 2015 (délibération n° 15/244 AC), a approuvé la signature des contrats de ville de Portivechju, de l'agglomération de Bastia et du Pays Ajaccien.

La Collectivité de Corse s'est ainsi associée aux actions menées dans le cadre de ces trois contrats de ville de manière transversale.

En conséquence, il vous est proposé :

- d'approuver l'avenant de prolongation du contrat de ville de l'agglomération de Bastia.
- d'autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer l'avenant de prolongation du contrat de ville de l'agglomération de Bastia.

Les avenants relatifs aux contrats de ville de Portivechju et de l'agglomération du Pays Ajaccien seront présentés ultérieurement.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.